

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 7 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 DAE 10-G** Subvention (199.500 euros) et avenant n° 4 à la convention pluriannuelle 2017-2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (10e).

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu la délibération 2015 DDEEES 150 G du 23 novembre 2015 relative aux habilitations des représentants du Département de Paris à statuer l'absorption de l'association Maison de l'emploi de Paris par l'association PLIE Paris Nord Est et à statuer sur les statuts modifiés de l'association PLIE Paris Nord Est ;

Vu la délibération 2016 DAE 12G du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, approuvant la signature de la convention pluriannuelle 2017-2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) ;

Vu la délibération 2016 DFA 25 du 15, 16 et 17 février 2016 relative au schéma parisien de la commande publique responsable ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention de

fonctionnement à l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (10e) et de l'autoriser à signer un avenant n°4 à la convention pluriannuelle 2017-2020 avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle 2017-2020, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences.

Article 2 : Une subvention de 199.500 euros est attribuée à l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) domiciliée 209, rue Lafayette (10e) (SIMPA 39803 / dossier 2018\_07166) au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil  
Départemental**



**Anne HIDALGO**